



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

AVIS DE PROMULGATION

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 224-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT
N° 191-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement n° 224-2026 abrogeant le Règlement n° 191-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* adopté par le Conseil à la séance du 7 avril 2026.

Copies des règlements sont disponibles à toutes personnes intéressées qui peuvent en prendre connaissance à l'hôtel de ville sis au 5, rue de la Salle, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://armagh.ca/reglements.php>

Les règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 8 avril 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 8 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 avril 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière